Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_067-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-067

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2025

Rapporteur : M. Juanito GARCIA

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait après le vote du compte financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Pour l'exercice 2026, le Conseil municipal a choisi de reprendre le résultat de manière anticipée dès le budget primitif (avant le vote du CFU). Cette reprise anticipée n'est cependant que provisoire et le résultat doit être affecté de manière définitive par une délibération dédiée.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_067-DE

Le compte financier unique constate les résultats de clôture suivants sur l'exercice :
- un excédent de 1 668 237,77 euros en section de fonctionnement ;
- un déficit de 2 042 413,98 euros en section d'investissement.

De plus, les restes à réaliser constatés au CFU 2025 en section d'investissement s'élèvent à :
- 2 295 406,52 euros en dépenses ;
- 1 918 059,28 euros en recettes.

Ils laissent donc apparaître un solde -377 347,24 euros.

Au 31 décembre 2024 les résultats cumulés présentaient :
- Un excédent de 2 269 349.70 euros sur la section de fonctionnement
- Un déficit de 207 254.09 euros sur la section d'investissement

Avec reprise des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 s'élève donc à 3 937 587,47 euros et le déficit d'investissement cumulé à 2 249 668,07 euros.

L'excédent de la section de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, c'est- à-dire l'addition du déficit d'exécution de cette section (-2 249 668,07 euros) et du solde des restes à réaliser (-377 347,24 euros), soit un total de – 2 627 015,31 euros.

Une fois ce besoin de financement couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, il reste de ce dernier un reliquat de 1 310 572,16 euros. Ce montant correspond au résultat « net » et comme prévu au stade du budget primitif 2026, il sera ensuite basculé en recette d'investissement, au compte 1068.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 28/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la MAJORITÉ (6 VOTES CONTRE : MM. CHENEAU Frédéric, MONTLIVET Nicolas et WEILL Michel, et Mmes AUBERTIN Catherine, BAUCHER Karine et WITTNER Isabelle**) de :**

1. **Affecter au 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté", en dépenses, 2 249 668,07 euros, qui correspondent au déficit de clôture de la section d'investissement**
2. **Affecter au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en recettes d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de 2 627 015,31 euros ;**
3. **Affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », en recette le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de 1 310 572,16 € ;**
4. **Constater que le résultat 2025 global avec prise en compte des restes-à-réaliser s'élève à 1 310 572.16 euros.**
5. **Prendre acte que cette affectation du résultat de l'exercice 2025 est conforme à ce qui était prévu au stade du budget primitif 2026 lors de la reprise anticipée ;**

Signé électroniquement par :
Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint